

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES				DATE DE LA CONVOCATION	DELIBERATION N°
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération	15/02/2022	03-2/21.02.2022
57	29	27	25		

L'an deux mille vingt-deux
 et le 21 février à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. BRINGANT M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE Mme RULLAN M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**FIXATION DES TARIFS APPLIQUES
 SUR LES ESPACES-TRIS DU SIVED NG**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération du Comité Syndical n°12b/24.06.2008 du 24 juin 2008 portant création d'une régie « avances et recettes » pour les tarifs appliqués dans les Espaces-tris,

VU l'arrêté du Président du 18 septembre 2008 portant constitution d'une régie de recettes,

CONSIDERANT que les Espaces-tris du SIVED NG sont des dispositifs gratuits réservés aux particuliers afin de déposer leurs déchets (hors ordures ménagères) pour une valorisation matière maximale,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, les négociants récupèrent les déchets des artisans du BTP et que le SIVED NG a modifié le Règlement Intérieur de ses Espaces-triS du secteur Est pour en interdire, dès le 1^{er} janvier 2018, l'accès aux professionnels du BTP,

CONSIDERANT ce qui précède, il convient malgré tout, de maintenir une tarification pour le traitement de certains déchets, notamment afin de pouvoir facturer les gros apports des particuliers.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni le 07 février 2022 pour fixer les tarifs appliqués aux professionnels sur les Espaces-triS pour l'exercice 2022 qui intègrent les évolutions des prix des prestataires, l'évolution des charges de structure, l'évolution de la TGAP au 01^{er} janvier 2022 comme suit :

Matériaux	Proposition de tarifs à la tonne régie Espaces-triS 2022
Encombrants	180,00 €
Bois	110,00 €
Déchets verts	75,00 €
Déchets verts Pole Valo	15,00 €
Gravats	25,00 €
Pneus	400,00 €
Déchets dangereux	750,00 €
Souches Pole Valo	80,00 €

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

FIXE le tarifs appliqués aux professionnels sur les Espaces-triS comme suit :

Matériaux	Proposition de tarifs à la tonne régie Espaces-triS 2022
Encombrants	180,00 €
Bois	110,00 €
Déchets verts	75,00 €
Déchets verts Pole Valo	15,00 €
Gravats	25,00 €
Pneus	400,00 €
Déchets dangereux	750,00 €
Souches Pole Valo	80,00 €

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 01er mars 2022,

DIT que les services du SIVED NG sont chargés de communiquer ces nouveaux tarifs aux usagers du service.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eric AUDIBERT

